



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté de médecine

Bourses McLaughlin du doyen de la Faculté de médecine

Objectif

Ce programme vise à **soutenir la qualité de la formation en enseignement et en recherche clinique** des médecins du réseau d'enseignement clinique de la Faculté de médecine de l'Université Laval.

Offre de bourses entre 5 000 \$ et 40 000 \$

Le nombre de bourses offertes varie chaque année selon les candidatures reçues et leur qualité.

Les bourses sont attribuées :

- à **des résidentes et des résidents** qui ont complété ou qui sont sur le point de compléter leur formation postdoctorale ;
- à des **médecins en exercice** qui veulent effectuer un stage de formation complémentaire (*fellowship*).

La période couverte par une **bourse complète** est normalement d'une année. Une **bourse partielle** peut aussi être accordée, mais elle couvre alors un pourcentage d'une formation minimale d'un an. La ou le titulaire d'une bourse peut postuler pour le renouvellement d'une année en présentant sa demande selon le même échéancier que celui présenté pour l'attribution initiale des bourses.

Les projets d'une durée inférieure à un an ne sont pas recevables sauf par dérogation explicitement signifiée. De plus, les projets pour une formation à distance ne seront pas considérés.

Engagement

Les médecins qui bénéficient d'une bourse McLaughlin du doyen s'engagent, au terme de leur formation, à venir travailler dans l'un des établissements du réseau hospitalier de la Faculté de médecine pour une période d'au moins 3 ans.

Financement du programme

Les montants servant à financer ces bourses proviennent de la Faculté de médecine par l'entremise de plusieurs sources :

- Fonds R.S. McLaughlin
- Fonds de recherche et d'enseignement de la Faculté de médecine
- Fonds départementaux

Critères d'admissibilité

Pour être admissible au programme, vous devez :

- Avoir complété ou être en voie de compléter votre formation postdoctorale ;
- Fournir la preuve de votre avis de conformité au plan régional d'effectifs médicaux (PREM). Si cet avis de conformité n'a pas encore été émis, vous devez fournir la recommandation de recrutement formulée par l'établissement ou une lettre de la direction de l'établissement signifiant son intérêt à vous recruter à votre retour de formation ;
- Être recommandée ou recommandé par la directrice ou le directeur du département de la Faculté auquel vous serez rattachée ou rattaché à votre retour de formation. **Cette recommandation doit inclure un plan de travail au Québec au retour de la formation.**

Soumission d'une candidature

Il vous appartient d'engager le processus par une **rencontre** avec votre directrice ou votre directeur de département facultaire. La possibilité que vous envisagiez une formation complémentaire sera alors analysée suivant les besoins du département de la Faculté.

Contenu du dossier de candidature

Lors de la soumission de votre dossier de candidature, vous devrez fournir les informations suivantes si vous faites **une demande initiale de bourse**. En l'absence de tous les documents, le comité se réserve le droit de rejeter votre candidature. Il est de votre responsabilité de vous assurer que tous les documents ont bien été déposés dans votre dossier à la date limite de soumission.

- Le rôle que vous aurez dans votre milieu d'accueil ;
- L'importance de ce stage dans votre carrière professionnelle ;
- La façon dont cette bourse vous serait utile ;
- La façon d'appliquer et d'intégrer la nouvelle formation dès votre retour ;
- Notes finales des diplômes, certificats, maîtrises, Ph. D., etc. ;
- Fiches d'évaluation des stages de la résidence des 12 derniers mois. Si votre résidence a été faite à l'Université Laval et que vous n'avez plus accès à l'intranet de la Faculté, nous nous occuperons de les ajouter à votre dossier de candidature), sinon c'est à vous de les fournir ;
- Description détaillée du projet de stage incluant la durée, les dates et les lieux où l'expertise particulière sera acquise, description des tâches et des responsabilités exigées du *fellow* ainsi que le pourcentage accordé à chacune des tâches (clinique, enseignement et recherche) (environ 3 pages);
- Nom et coordonnées de la personne responsable du stage de formation ;
- Lettre de la personne responsable du stage attestant que le laboratoire ou l'hôpital d'accueil accepte la candidate ou le candidat, la lettre doit notamment détailler votre rôle dans le laboratoire ou l'hôpital ;
- Lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de département facultaire relative à l'intérêt du département à vous recruter et à l'importance de votre contribution aux diverses missions de la Faculté ;
- Curriculum vitae de la personne responsable du stage (limiter les publications aux cinq dernières années);
- Lettre d'appui de la ou du chef de service ou de département de l'établissement qui prévoit vous recruter. Cette lettre doit décrire les engagements du milieu en matière de soutien financier et de temps libéré pour la poursuite des activités universitaires ou de recherche ;
- Avis de conformité (par la directrice ou le directeur des services professionnels) ou document équivalent, voir la section **Critères d'admissibilité** ;
- Curriculum vitae complet dans lequel figurent notamment votre expérience en enseignement et en recherche, la liste de vos publications et communications avec les références exactes (modèle du FRQS à utiliser : <https://frq.gouv.qc.ca/instructions-pour-les-contributions-detaillees-et-le-cv-commun-canadien-frqs/>).

Votre dossier doit contenir les documents suivants si vous faites une **demande de renouvellement**. En l'absence de tous les documents, le comité se réserve le droit de rejeter votre candidature. Il est de votre responsabilité de vous assurer que tous les documents ont bien été déposés dans votre dossier à la date limite de soumission.

- Rapport des progrès accomplis (environ 3 pages) dans lequel vous présentez votre cheminement au cours de l'année écoulée et les résultats obtenus, puis la planification détaillée de l'année de formation à venir ;
- Lettre de la personne responsable du stage attestant de la validité du stage, des résultats et de son acceptation du plan de formation de l'année à venir ;
- Curriculum vitae à jour contenant la liste des publications avec les références exactes.

Conditions d'obtention de la bourse

Pour obtenir la bourse, vous devez vous engager à :

- Faire des démarches auprès des organismes subventionnaires ou d'autres instances pour contribuer à financer votre formation ;
- Dévoiler toute autre source de financement, incluant l'obtention d'une bourse nominative, la Faculté se réservant le droit d'ajuster sa contribution financière en conséquence ;
- Effectuer le stage tel qu'il a été présenté ;
- Travailler dans l'un des établissements du réseau hospitalier de la Faculté de médecine pour une durée minimale de 3 ans ;
- Faire parvenir un bref rapport à la directrice ou au directeur de votre département universitaire, au terme de votre stage de formation. La directrice ou le directeur en transmettra une copie à la ou au secrétaire de la Faculté ;
- Reconnaître le soutien de la Faculté de médecine de l'Université Laval dans toute publication ou communication émanant d'un travail fait pendant ledit stage ;
- Rembourser le plein montant de la bourse avec intérêts courants à partir du moment où la bourse a été attribuée si, après avoir reçu une offre d'emploi d'un établissement affilié, ***vous décidez d'aller travailler à l'extérieur du réseau des établissements affiliés à l'Université Laval***. Le taux d'intérêt correspond au taux d'escompte de la Banque du Canada majoré de 2 %. Le calcul des intérêts est corrigé à chaque modification de taux par la Banque du Canada et se calcule à taux simple. Si vous n'achevez pas les 3 années promises, le remboursement se fera au prorata du nombre de mois restants pour atteindre 36 mois.

Cependant, si vous ne pouvez pas revenir vous établir dans le réseau des établissements affiliés à l'Université Laval parce que vous n'avez pu obtenir de poste dans les effectifs médicaux de votre région (PREM), malgré le fait que vous ayez été recommandée ou recommandé par la Faculté au MSSS, vous n'êtes pas tenue ou tenu de rembourser la bourse.

Pour toute boursière et tout boursier dont le total des bourses, incluant la bourse McLaughlin, et les revenus escomptés durant l'année de formation complémentaire totaliseront plus de 70 000 \$, la Faculté réduira sa contribution de l'excédent de cette somme, afin de pouvoir décerner le plus grand nombre possible de bourses. Ainsi, advenant un support financier durant la formation (et dans le contexte de la formation), la Faculté garantit un minimum de 5000\$. La bourse McLaughlin est entre 5000\$ et 40 000\$ et elle est modulable en fonction des revenus escomptés durant la période de formation complémentaire. Le calcul de la modulation est réalisé par l'équipe du Bureau des affaires facultaires après la décision du comité sur l'admissibilité des candidatures. Le calcul du montant sera acheminé au récipiendaire.

Particularité pour les candidats à la bourse Claude Topping (médecine d'urgence) : La volonté du donateur est d'offrir une bourse de 20 000\$ à la personne la plus méritante qui répond aux mêmes critères que la bourse McLaughlin mais spécifiquement en médecine d'urgence. Le montant total pourrait être divisé en deux bourses de 10 000\$ de façon exceptionnelle, si deux candidatures arrivent avec évaluation similaire par le comité.

Exceptionnellement, pour des motifs sérieux et avec l'approbation de la directrice ou du directeur de son département, une boursière ou un boursier peut être autorisé ou autorisée à modifier une partie d'un stage en cours.

Processus de sélection des candidates et des candidats

Comité scientifique

Le comité scientifique évalue les candidatures et formule ses recommandations à la doyenne ou au doyen.

Critères pour l'évaluation initiale des dossiers

Le comité scientifique formule ses recommandations en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- La qualité du projet ;
- La pertinence du projet par rapport aux besoins de la Faculté ou du département universitaire. Dans ce contexte, une attention spéciale sera accordée à l'analyse des retombées départementales et facultaires du projet présenté ;
- La durée de la formation complémentaire envisagée : une formation de 2 ans incluant une période de recherche clinique est idéale ;
- La recommandation de la directrice ou du directeur du département facultaire ;
- L'inscription à un programme formel conduisant à un grade universitaire supérieur n'est pas obligatoire, mais elle est fortement encouragée ;
- Le curriculum vitae et, en particulier, les aptitudes sur le plan des études universitaires attestées dans celui-ci ;
- Formation et expérience en enseignement (participation à des cours, développement de matériel pédagogique, etc.) ;
- Implication hospitalo-universitaire (participation à des comités, etc.) ;
- Prix, bourses, distinctions ;
- Autres expériences ou réalisations pertinentes.

Évaluation des demandes de renouvellement : Les demandes de renouvellement sont considérées au mérite.

En l'absence de tous les documents, le comité se réserve le droit de rejeter une candidature. Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que tous les documents ont bien été déposés dans son dossier à la date limite de soumission.

Choix final des candidates et des candidats

La sélection finale des boursières et des boursiers est effectuée par la doyenne ou le doyen de la Faculté de médecine, qui s'appuie sur les recommandations formulées par le comité scientifique, mais donne la priorité aux dossiers en fonction de leur valeur ajoutée sur le plan pédagogique, scientifique et des besoins des divers départements facultaires.

Section 1 Dossier universitaire et réalisations antérieures	
1.1 Dossier académique 1.1.1 Dossier académique des 12 derniers mois 1.1.2 Relevé de notes et formations autres que MD	/15
1.2 Formation et expérience (recherche, innovation pédagogique, transfert connaissances) 1.2.1 Formation (cours, diplôme) 1.2.2 Stages 1.2.3 Publications 1.2.4 Communications 1.2.5 Autres expériences ou réalisations pertinentes	/15
1.3 Formation et expérience en enseignement 1.3.1 Participation à des cours 1.3.2 Développement de matériel pédagogique 1.3.3 Autres expériences ou réalisations pertinentes	/5
1.4 Implication hospitalo-universitaire 1.4.1 Participation à des comités hospitalo-universitaires 1.4.2 Autres réalisations pertinentes	/5
1.5 Prix, bourses, distinctions	/5
Sous-total (somme des points de la section 1)	/45

Section 2 Projet de formation :	
2.1 Qualité générale, degré de précision du projet et proportion dévolue à la recherche, l'enseignement, la clinique (%)	/12
2.2 Inscription à un programme conduisant à un grade universitaire ou fréquentation d'un programme de fellowship reconnu	/5
2.3 Durée totale prévue du fellowship (1 an=4, 2 ans=8)	/8
2.4 Qualité du milieu d'accueil	/5
2.5 Pertinence du projet de fellow par rapport aux besoins de la Faculté et du département universitaire (valeur ajoutée principale) et de son milieu clinique (valeur ajoutée secondaire)	/15
2.6 Confirmation de l'acceptation du candidat par le milieu d'accueil OUI NON	
Sous-total (somme des points de la section 2)	/45

Section 3 Lettres d'appui et autorisations	
3.1 Appui du directeur du département universitaire 3.1.1 Pertinence du projet par rapport aux besoins de la Faculté/dept UL 3.1.2 Contribution prévue du candidat à la recherche, à la formation ou dans d'autres tâches importantes pour le département ou la faculté	/5
3.2 Appui du chef du service ou département hospitalier 3.2.1 Mesures prévues pour appliquer l'expertise en milieu hospitalier et participation aux activités universitaires 3.2.2 Mesures prévues si non obtention de la bourse	/5
3.3 Disponibilité d'un poste (DSP ou avis de l'Agence) OUI NON INCERTAIN	/10

